

Date de publication
23/11/2009

Arco Bobeldijk est récompensé par un doctorat

Arco Bobeldijk a été récompensé par un doctorat suite à son mémoire 'Afgewaardeerde vorderingen in de vennootschapsbelasting' (" Réclamations écrites sur l'impôt des sociétés "). Un nombre important de personnes se sont réunies autour d'Arco lors de la cérémonie doctorale qui a eu lieu le 20 novembre dans la salle Senaatszaal de l'Université d'Utrecht. « Les problèmes concernant les créances comptables sont récurrents depuis un long moment. A présent, à cause des effets considérables engendrés par la crise financière, ils sont particulièrement importants pour nous tous » a précisé Arco. Après avoir examiné et comparé les réglementations Vpb dans son mémoire, il en a conclu que celles-ci devraient être harmonisées et perfectionnées.

Mr.dr. A.C.P. Bobeldijk est associé et fiscaliste au sein du cabinet Loyens & Loeff d'Amsterdam et un membre du groupe de droit fiscal à l'Université d'Utrecht. Il a étudié les sciences économiques et la fiscalité des entreprises à l'Université Erasmus de Rotterdam, le droit fiscal à l'Université Catholique du Brabant, et la fiscalité européenne à l'Université Erasmus de Rotterdam. De plus, Arco enseigne à l'Université d'Utrecht, à la NIVRA et PAOB et est régulièrement speaker à différents séminaires. Il a également mis en place le Master Taxes au sein de Loyens & Loeff pour les avocats en droit fiscal des sociétés.